

Les réseaux de santé en périnatalité et PLEIRAA

Vendittelli Françoise, Sicot Marie

CHU de Clermont-Ferrand

Réseau de santé en périnatalité
d'Auvergne

CHU de Grenoble

Association Pleiraa



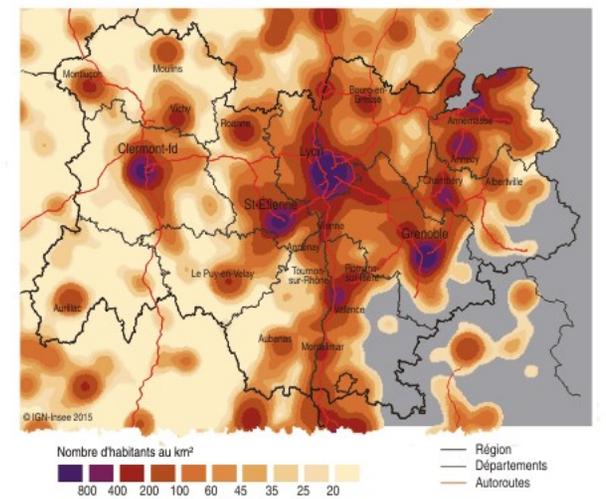
Introduction

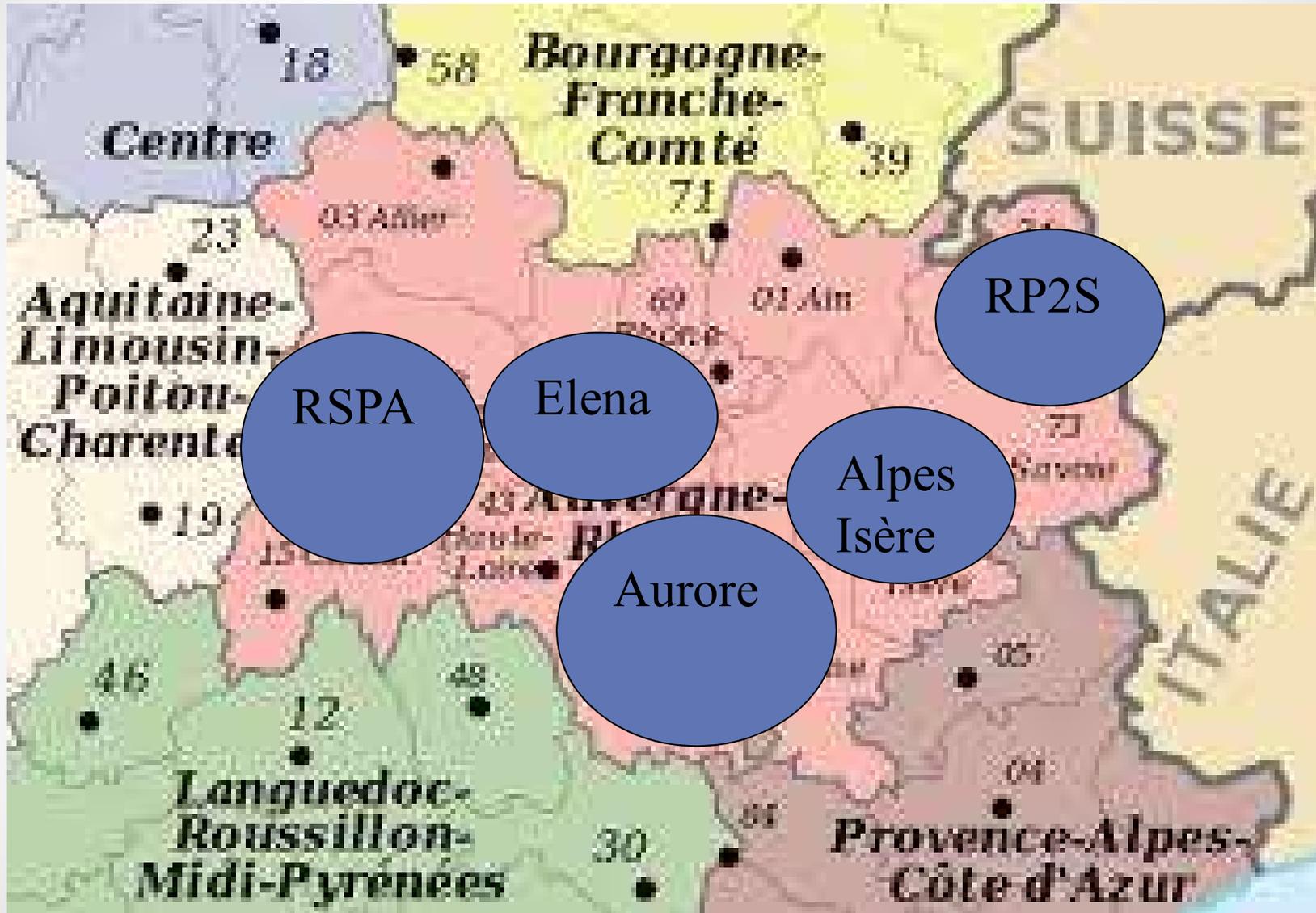
- Dans l'absolu, il n'y a pas de lien net entre un RSP et Pleiraa car les réseaux ont des objectifs propres définis par des textes de loi
- Les activités RSPA et Pleiraa sont-elles totalement différentes ?
- Existe-il un articulation possible entre ces 2 entités administratives ?



Les RSP en AURA

- Superficie : 69 711 km²
- Population : 2^e sur 18 (7 820 966 hab) = 12% population française
- Densité : 112 hab./km²
- ≠ 103 600 naissances
- 5 Réseaux régionaux





RSP : Les textes (1)

- **Décret sur la périnatalité N° 98-899 et 98-900 du 9 octobre 1998** relatifs aux établis de santé publics et privés pratiquant l'obstétrique, la néonatalogie et la réanimation néonatale réorganisant les maternités et les conditions de prise en charge des nouveau-nés

Ils précisent le principe d'1 organisation régionale des structures d'obstétrique et de néonatalogie, notamment le développement des réseaux.

Et le développement du transfert prénatal des femmes vers les maternités adaptées aux risques décelés pour elles-mêmes ou leur enfant.

Et la mise en place des commissions régionales de la naissance afin d'adapter au mieux la politique nationale aux besoins locaux.

Texte (2)

- **Plan de périnatalité 2005-2007 (loi n° 2004-806 du 9 août 2004):**

Axe 1 = moderniser l'environnement médical de la grossesse et de l'accouchement, pour plus de sécurité dans la prise en charge des mères et des nnés (améliorer les transferts, couvrir le territoire de réseaux de périnatalité)

- HAS a défini les objectifs des réseaux et leur évaluation (<https://www.has-sante.fr/portail/>)

Les textes (3)

- **Circulaire 2006 : abrogée**

- point sur IVG :

« les prof du réseau s'informent auprès de la permanence régionale d'info relative à l'IVG et à la contraception, de l'organisation mise en place pour répondre à une demande d'IVG.

Ainsi, ils pourront réorienter les femmes qui en font la demande par le biais du réseau, vers la structure la plus adaptée...

Le réseau informe par ailleurs des possibilités d'accès à une prise en charge psycho et réoriente la femme vers les structures organisées concernées ».

Cahier charges mis à jour en 2015 (1)

- Points intéressants les IVG :

- Améliorer l'articulation ville-établissements de santé
- Améliorer l'accès à l'IVG :

« De même, des améliorations sont attendues dans le parcours de la femme en demande IVG, afin que la coordination des acteurs et l'anticipation des situations difficiles permettent d'assurer une orientation efficace ».

« L'enjeu est particulièrement important pour les femmes enceintes dont le terme est compris entre 10 et 14 SA, pour lesquelles une procédure d'urgence doit être prévue »

« Le résultat attendu de ce travail de coordination réalisé par le RSP est qu'une solution de prise en charge soit possible pour toutes les femmes, quel que soit le terme de grossesse », sur le territoire de santé

où a été formulée la demande.



Cahier charges mis à jour en 2015 (2)

- Points intéressants les IVG (suite) :

- « Un repositionnement volontariste des RSP est donc à opérer, alors qu'ils n'ont pas toujours investi cette mission déjà présente dans le cahier des charges du 30 mars 2006, à l'exception notable de réseaux spécialisés créés dans quelques régions.
- « Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens passé avec chaque réseau doit être l'occasion de définir la stratégie de montée en charge du réseau sur cette thématique ».



Attentes de + en + importantes des RSP par les tutelles (1)

- De l'optimisation des transferts in utero entre établissements de santé à l'optimisation de la PEC de la femme et des enfants ; d'un réseau de soins à un réseau de santé ; d'un réseau inter établissements à un réseau de santé ville-ES - médico-psycho-social ; d'un réseau périnatal à un réseau de la femme !

« La périnatalité fait référence à l'ensemble des processus qui précèdent, qui sont concomitants et qui suivent immédiatement la naissance. Entrent dans ce champs l'accès à la contraception, le désir d'enfant, la conception, le diagnostic anténatal, la grossesse quelles qu'en soit la durée et l'issue, l'IVG, l'accouchement, Jusqu'au 1^{ers} mois de vie du nourrisson et le suivi des enfants vulnérables ».



Attentes de + en + importantes des RSP par les tutelles (2)

- « Un réseau de santé en périnatalité est une structure de coordination, d'appui, d'évaluation et d'expertise médicale exerçant des missions dans le champ de la santé périnatale, en amont et en aval de la naissance ».
- « En lien avec l'Ars et les acteurs locaux, le réseau élabore et assure la déclinaison locale des parcours de soins, pour les femmes en demandes d'IVG »

Pleiraa en pratique



Pleiraa c'est quoi ?

- **Statut juridique** : association loi 1901,
- **Composition de son CA et de ses membres**
= regroupement de professionnels de l'IVG
- **Rôle de Pleiraa** : définit par ses statuts
= favoriser l'accès des femmes à l'IVG dans de
bonnes conditions
= développer la formation des professionnels à l'IVG

**Liens communs entre
Pleiraa et les réseaux ?**



Oui car (1)

- les IVG, les IMG et les grossesses sont prises en charge par des professionnels médicaux ayant une formation de base commune (médecins, SF)
- Idem pour les professionnels non médicaux
- Les établissements de santé sont souvent les mêmes avec des variantes....

Oui car (2)

- **Ces trois activités peuvent aboutir à une grossesse sans enfants :**

évident en cas d'IVG et d'IMG mais c'est aussi parfois le cas lors d'une grossesse dite désirée (MFIU, décès per partum, accht sous X)

- **Les techniques et médicaments utilisés sont souvent les mêmes pour IVG ou IMG ou FCS...**
(misoprostol, mifépristone, aspiration utérine...)

Quelle articulation entre les réseaux et Pleiraa ? (1)

- Il y a une « **fédération** » de réseaux périnataux en **Auvergne-Rhône-Alpes** avec un **investissement variable dans la filière IVG** : Pleiraa peut être la structure qui optimise la filière des IVG pour et avec les réseaux et l'ARS
- **Pleiraa peut aussi, en lien avec les réseaux membres, élaborer des documents d'information à destination des femmes**

Quelle articulation entre les réseaux et Pleiraa ? (2)

- **Pleiraa peut aussi, en lien avec les réseaux membres, mettre en place des formations** (ex: IVG médicamenteuse ambulatoire)
- **Pleiraa peut aussi répondre avec l'aide des réseaux au demandes d'évaluation des organisations mises en œuvre** (nombre de femmes prises en charge, délais de la réponse, EI, plaintes)

Conclusion

- Adhérer à Pleiraa permet aux réseaux de faciliter leurs missions concernant l'organisation des IVG sur leur territoire
- Les réseaux, étant plus proches des territoires que Pleiraa, peuvent faire remonter à cette structure leur besoins et leur difficulté
- **Partenariat nécessaire et complémentaire entre les RSP et Pleiraa, en AURA, avec l'ARS**